

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 36 (1928)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Les Archives de la famille de la Harpe  
**Autor:** R., M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-28490>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le vieil édifice et surtout le portail bourguignon du XII<sup>me</sup> siècle, si bien conservé malgré le temps et les hommes. Car les hommes ont fait de l'église de Bonmont une grange. La châtelaine, M<sup>me</sup> Sautter, nous avait ménagé sous les beaux ombrages du parc une exquise collation, qui fut annoncée par la vénérable cloche de l'église — elle porte le millésime de 1404. Nous fûmes ensuite visiter la belle demeure construite au XVIII<sup>me</sup> siècle sur l'emplacement du couvent ; c'est là que résidait le Magnifique Seigneur Baillif.

M. Thévenaz, sous-archiviste d'Etat à Neuchâtel, fut l'interprète non seulement de la Société d'histoire de son canton, mais des assistants unanimes, en disant à M<sup>me</sup> Sautter leur gratitude pour son accueil. Les heures passées à Bonmont furent les plus belles de la journée. Et tandis que nous roulions dans l'allée ombreuse pour redescendre à Nyon, la voix claire de la vieille cloche nous disait adieu.

---

## LES ARCHIVES DE LA FAMILLE DE LA HARPE

---

Les Archives cantonales vaudoises se sont enrichies en 1925 de 273 documents très aimablement remis en dépôt par M<sup>me</sup> Amédée de la Harpe, à Genève, et dont voici la substance :

I. *Etudes généalogiques sur la famille de la Harpe.* — 19 numéros comprenant, entre autres, des arbres généalogiques dès 1387, des mémoires servant en 1714 et 1782 à prouver la noblesse de la famille, en 1764 à reconnaître son droit à la bourgeoisie de Lausanne.

II. *Documents intéressant la famille de la Harpe.* — 89 numéros, comprenant des preuves de la filiation de la

famille, certaine dès Mathieu de Larpaz, apothicaire et bourgeois de Lausanne (1482-1505), une filiation antérieure remontant à 1387, étant établie par la tradition et par des titres non liés entre eux.

III. *Le général Amédée de la Harpe.* — 48 numéros. Dossier établissant toute l'histoire de cet officier, condamné à mort par les autorités bernoises en 1791, puis réhabilité, tué au service de France en 1796. Ce dossier contient, entre autres, le texte des discours prononcés par lui en 1792 à divers Clubs révolutionnaires de France, ses états de service, une lettre de Bonaparte, une du général Ney, et tous les mémoires relatifs à sa condamnation et à la discussion de ses biens.

IV. *Frédéric-César de la Harpe.* — 48 numéros, comprenant notamment des lettres de Frédéric-César de Tubingue, 1772, ses diplômes universitaires, sa patente d'avocat, son brevet de nomination de colonel russe, une lettre de Frédéric-César recommandant Glayre au Directoire français, une lettre du préfet du Doubs dénonçant en 1816 sa correspondance secrète avec Monod, différentes lettres de F.-César, d'un caractère généralement privé, son diplôme de bourgeois d'honneur du canton du Tessin, quelques écrits de lui, ses testaments, une enveloppe contenant des cheveux de lui. Rappelons à cette occasion que les Archives cantonales possèdent déjà en original et en copie, des lettres de cet homme d'Etat. La Bibliothèque cantonale a un dossier plus important.

V. *Le landammann Emmanuel de la Harpe,* fils du général Amédée, mort en 1842. — 27 numéros, soit ses brevets d'avocat, juge, député, conseiller d'Etat, des écrits de lui-même, des dossiers concernant ses travaux, la mission de confiance qu'il remplit en 1834 auprès du roi Charles-Albert à Chambéry, et particulièrement la mission de commissaire

fédéral qu'il remplit en 1839 lors des troubles du Valais (documents officiels, lettres privées).

VI. *La famille de la Harpe au XIX<sup>me</sup> siècle.* — 30 numéros, dont plusieurs sont consacrés aux événements de France, Louise de la Harpe ayant épousé le baron Haussmann, qui fut préfet de police de Paris sous le Second Empire.

VII. *Divers.* — 12 numéros, dont le principal est un mémoire autographe du général Jomini sur la campagne de 1815.

Le Conseil d'Etat a enregistré en son temps avec reconnaissance ce dépôt fort intéressant pour l'histoire de notre pays. D'autres familles vaudoises seraient certainement bien inspirées si elles agissaient de même, déposant leurs archives historiques dans le dépôt officiel de l'Etat, au lieu de les laisser se disperser, quelquefois hors du pays.

- Ajoutons que ces documents sont classés et mis à la disposition du public, dans la mesure où il s'agit d'études historiques.

M. R.

---

## CHRONIQUE

---

La Société d'histoire de la Suisse romande a fait les 20, 21 et 22 septembre une intéressante excursion à Turin. Les privilégiés qui furent du voyage visitèrent entre autres les archives, l'exposition de la Maison de Savoie, le Palais royal, La Superga, etc.

La même société a eu son assemblée annuelle statutaire à Montreux le 10 novembre, dans la salle du Conseil communal de la maison de commune du Châtelard, sous la présidence de M. Charles Gilliard, remplaçant M. Godefroy de Blonay, malade.

M. Gilliard rendit hommage à la mémoire des membres décédés, fit adopter les comptes de la Société et admettre un certain nombre de candidats.